

**Université de Montpellier**

**Faculté d’Odontologie**

545 avenue du Pr Viala

34193 Montpellier Cedex 5

Tél : 04-67-10-44-70

Fax : 04-11-75-91-96 25 juin 2019

**ETUDIANTS INTERNATIONAUX**

**2019-2020**

Vous avez été accepté à la faculté dentaire de Montpellier.

Voici quelques informations concernant votre séjour.

Vous pouvez retrouver les informations générales dans le guide d’accueil de l’étudiant international de l’Université de Montpellier:

<http://www.umontpellier.fr/international/vous-etes-etudiant-doctorant/venir-etudier-a-lum/>

et dans le guide pratique « Etudier à Montpellier » :

<http://www.languedoc-roussillon-universites.fr/international/accueil-international/guide-etudier-en-languedoc-roussillon>

1. **INSTALLATION A MONTPELLIER**
* **Le point « accueil international » de la COMUE**

C’est un endroit spécialisé dans l’accueil des étudiants internationaux où vous trouverez de l’aide pour votre installation à Montpellier et pour vos démarches administratives (offres de logement, visa, titre de séjour, CAF, cours de français intensif, cours de français tout au long du semestre, information culturelle etc…).

<http://www.languedoc-roussillon-universites.fr/international/accueil-international>

Adresse :

COMUE/ Languedoc Roussillon Universités

Accueil international Etudiants / Chercheurs

163 rue Auguste Broussonnet

34090 Montpellier – France

Tél : +33 (0)4 67 41 67 87

accès : tramway ligne 1 ou 4, arrêt Place Albert 1er

* **Logement**

Vous pouvez faire une demande de logement en cité universitaire. Pour cela, il faut envoyer un mail à odonto-ri@umontpellier.fr (à partir de février 2019). La procédure à suivre pour enregistrer votre demande vous sera alors indiquée. Vous saurez en juin 2019 si une chambre vous a été attribuée ou non.

(Description de la chambre : chambre rénovée confort avec douche et WC à la cité universitaire de la Colombière, réfrigérateur, environ 250 €/mois)

Si vous n'êtes pas logé en cité universitaire, nous vous conseillons de chercher un logement sur la ligne 1 du tramway, dès que possible. Il est très difficile de trouver un logement en septembre.

Une assurance pour le logement est obligatoire en France. La MEP, la LMDE, certaines banques en proposent (environ 40 € /an). Cette assurance sera à prendre lorsque vous serez en France.

Pour vous aider à payer votre loyer, la caisse d’allocations familiales (CAF) peut vous donner de l’argent. Le dossier est à remplir par Internet. Le mieux est d’aller à la COMUE où des étudiants vous aideront à remplir le dossier.

Attention : dites-leur bien que vous êtes étudiant salarié et non pas juste étudiant (la CAF vous donnera plus). Les étudiants internationaux de l'an dernier vous conseillent d'attendre d'avoir votre première fiche de salaire de l’hôpital pour faire votre demande, même si cela fait perdre 1 ou 2 mois d'allocation.

* **Banque**

Il est conseillé d’ouvrir un compte dans une banque française. Cela vous permettra de recevoir l’argent de votre salaire, de recevoir l’argent de la CAF etc… Des relevés d’identité bancaire (RIB) sont à fournir. Demandez-les à votre banque ou retirez-les au distributeur automatique.

1. **PRESENTATION DE LA FACULTE D’ODONTOLOGIE**
* **2 universités sur Montpellier**

Université de Montpellier : regroupe les facultés dentaire (odontologie), médecine, pharmacie, droit et sciences politiques, sciences économiques, sport et sciences.

Université Montpellier III = Université Paul Valéry : lettres

* **Faculté = UFR : Unité de Formation et de Recherche**

Directeur de l’UFR Odontologie : Pr Jean VALCARCEL

La faculté a été construite il y a 20 ans. Elle présente l’avantage d’être sur le même site que le centre de soins dentaires (= hôpital) où se déroulent les cliniques (bâtiment rond).

* **Restaurant universitaire (restau U)**

Le restaurant universitaire/cafétéria est situé au rez-de-chaussée du bâtiment A. Pour le repas de midi, il est ouvert de 11h30 à 13h30. Un repas coûte environ 3,25 euros (entrée, plat, dessert).

Pour la cafétéria, elle est ouverte de 8h à 15h.

Le règlement s’effectue avec la carte d’étudiant.

* **Bibliothèque**

La bibliothèque est située au 1er étage du bâtiment A.

Horaires d’ouverture : voir affichage sur la porte de la bibliothèque

Il est possible d’y emprunter des livres ou des revues avec la carte d’étudiant.

Elle dispose d’un espace photocopies.

Plusieurs postes informatiques permettent de se connecter à Internet.

Une grande bibliothèque médicale se situe à la faculté de médecine (= UPM), arrêt de tram n°1 : Occitanie.

* **Accès Internet**

Il existe des postes informatiques :

* à la bibliothèque
* en salle informatique : au 1er étage, entre les bâtiments A et E

Tout l’établissement est équipé en Wifi. Pour pouvoir vous connecter, il faut activer votre compte en allant sur : http://www.umontpellier.fr, puis « accès direct », puis cliquer sur ENT et vous identifier avec les codes figurant sur le papier donné avec la carte d’étudiant (pass’études).

* **Panneaux d’affichage**

Se situent au rez-de-chaussée du bâtiment E et devant le bureau de la scolarité, bâtiment A 1er étage.

A consulter régulièrement

1. **RELATIONS INTERNATIONALES**
* **Contacts**

A la faculté :

* Pierre-Yves COLLART-DUTILLEUL, Responsable Pédagogique des Relations Internationales odonto-ri@umontpellier.fr ***(Erasmus entrants)***
* Sarah MILLOT, Responsable Pédagogique des Relations Internationales odonto-ri@umontpellier.fr ***(Erasmus sortants)***
* Stéphanie ARNAL, secrétaire des relations internationales, scolarité, tél : 04-11-75-91-67, e-mail : odonto-ri@umontpellier.fr

A l’Université de Montpellier :

* Service des relations internationales de l’Université,

Tél : 04-34-43-23-23, e-mail : mobility@umontpellier.fr

1. **DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

Pour information. A faire uniquement lorsque vous serez à Montpellier.

* **Carte d’étudiant** (vous pouvez passer la faire dès votre arrivée à Montpellier) **à partir du 02 septembre 2019** à la Scolarité **9h-12h 14h 15h**

Remplir le dossier d’inscription + 2 photos (mettre le nom et le prénom derrière) + photocopie du passeport ou carte d’identité + justificatif d’assurance responsabilité civile+ carnet de vaccination à jour + extrait acte naissance.

 L’assurance responsabilité civile est obligatoire. Elle peut se prendre à la MEP, à la LMDE, dans certaines banques (environ 16 euros pour l’année). Amener le justificatif d’assurance au plus vite à la scolarité.

*Remarque :* vous ne devez pas payer la sécurité sociale étudiante. En effet, comme vous allez travailler à l’hôpital pour les cliniques, vous serez assurés par l’hôpital.

**La carte d’étudiant permet de payer le restaurant universitaire.**

En même temps que votre carte d’étudiant, un papier comportant des certificats de scolarité vous est donné. A conserver en cas de besoin.

L’Université met à la disposition des étudiants des cours de sport et des installations sportives (piscine, salle de musculation, terrain de tennis etc….). La liste est à consulter au niveau des panneaux d’affichage. Pour pouvoir en bénéficier, il faut amener un certificat médical récent (faites-le faire chez vous avant de partir).

* **Statut hospitalier**

Les cliniques s’effectuent au centre de soins dentaires (= hôpital).

* Les **étudiants Erasmus-études** ont le statut d’étudiant hospitalier. Ils sont rémunérés pour leur travail au centre de soins :

4e année : environ 100 €/mois

5e année : environ 200 €/mois

6e année : environ 250 €/mois

**Papiers à remplir pour obtenir le statut hospitalier :**

* fiche de renseignements
* formulaire d’immatriculation (garder une photocopie de ce formulaire avant de le donner, ce papier pourra être utile pour la CAF)

**Pièces à fournir :**

1 photo + 1 RIB Français + 1 photocopie de la pièce d’identité + (1 photocopie de la carte d’étudiant Pays d’origine + France) + 1 photocopie de la carte d’assuré social + 1 attestation de Responsabilité Civile 2018-2019 + adresse postale en France.

L’ensemble des papiers et pièces est à amener au **Centre Administratif André Benech** (arrêt tram n°1 : hôpital Lapeyronie), à l’attention de **Mme PONCE Sylvie**, 2e étage, au fond du couloir de droite, bureau 1232, bureau ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h sauf le mercredi. tél : 04-67-33-93-75

1. **DEROULEMENT DES ETUDES**
* **Déroulement des études dentaires à Montpellier**

1e année (PACES) : se fait à la faculté de médecine - commune avec médecine, pharmacie, sage-femme. Etudes de matières fondamentales. Concours.

2e année (DFGSO2) : arrivée à la faculté dentaire – environ 70 étudiants par année.

Etudes de matières fondamentales, matières dentaires, travaux pratiques (TP)

3e année (DFGSO3) : Etudes de matières fondamentales, matières dentaires, travaux pratiques (TP)

4e année (DFASO1) : Etudes de matières dentaires, travaux pratiques (TP), début de la clinique

5e année (DFASO2) : Etudes de matières dentaires, clinique

6e année (DFTCC) : Etudes de matières dentaires, clinique, stage chez un dentiste.

Année de thèse : l’étudiant doit rédiger une thèse pour obtenir le diplôme de Docteur en chirurgie dentaire.

Les programmes des cours sont consultables sur :

<http://odontologie.edu.umontpellier.fr/international/>

* **Examens pour les étudiants internationaux**

Pendant les examens écrits, les étudiants internationaux peuvent amener un dictionnaire français-langue de leur pays.

Ils bénéficient de temps supplémentaire (1/3 temps).

De façon exceptionnelle, les étudiants peuvent demander à passer un oral plutôt qu'un écrit. Cette demande est soumise à l'enseignant qui l'accorde ou non.

* **Calendrier dates 2019-2020**

**Préparation de la rentrée :**

Réunion d'accueil : le mardi 3 septembre 2019

Distribution des emplois du temps cliniques, visite des locaux, papiers…

Pré-rentrée : pour tous les étudiants internationaux et pour tous les 4e année : du 9 au 20 septembre 2019 ;

Choix des binômes : entre le 9 et le 20 septembre 2019

**Début clinique :**

23 septembre 2019

**Cours :**

Les cours théoriques ont lieu une à deux semaines par mois, de 8h à 16h en général.

* **Dates des semestres et des examens :**

Semestre 1 (4e année et 5e année) : du 9 septembre 2019 au 3 février 2020.

Semestre 1 (6e année) : du 9 septembre 2019 au 6 décembre 2019.

Examens écrits session 1 : 4e année et 5e année du 27 au 31 janvier 2020 ; 6e année : du 9 au 13 décembre 2019.

Résultats : 27 février 2020

Semestre 2 : du 03 février 2020 au 30 juin 2020

Examens écrits session 1 : 4e année  et 5ème année du 4 mai au 7 mai 2020.

Résultats : 9 juin 2020.

Les étudiants qui n’auront pas validé toutes les cliniques à la 1e session doivent rester en clinique pour faire des cliniques supplémentaires (session 2)

Examens écrits session 2 (rattrapage semestre 1 et 2) : du 24 juin au 1er juillet 2020

Résultats : le 31 août 2020.

**Vacances :**

Noël : du 21 décembre 2019 au soir jusqu’au 5 janvier 2020 au soir.

1. **Fonctionnement de la clinique**

Le fonctionnement de la clinique vous sera expliqué en détail lors de la pré-rentrée.

**Quelques informations :**

* 1 séance de 3h de clinique = une vacation clinique = une série clinique
* Tout le matériel et la tenue sont prêtés par le centre de soins, il faut juste apporter une paire de chaussures propres
* il faut un **cadenas** à chiffres pour fermer le casier
* Lors des premières cliniques, merci de vous présenter aux enseignants qui vont vous encadrer et leur expliquer votre niveau clinique
* Au cours du mois d’octobre, merci d’aller vous présenter aux différents responsables cliniques :
	+ Odontologie pédiatrique : Pr Marie-Christine Goldsmith
	+ Orthopédie dento-faciale (ODF) : Dr Laure Frapier
	+ Consultations & Urgences Dentaires : Dr Paul Tramini
	+ Parodontologie : Dr Valérie Orti
	+ Chirurgie Orale & Médecine Orale : Pr Jacques-Henri Torres
	+ Odontologie Conservatrice & Endodontie : Pr Bernard Levallois
	+ Prothèse : Dr Delphine Carayon
	+ Occlusodontie : Dr Isabelle Bonafé
* Directeur de la clinique : Pr Sylvie MONTAL
* Pendant les vacations, les étudiants travaillent en binôme
* **Pour valider les cliniques, les étudiants internationaux restant toute l’année doivent faire les mêmes nombres de points (= quotas) que les étudiants français**
* il est conseillé de noter sur un cahier, au fur et à mesure, tous les actes réalisés, et de faire signer par l’enseignant responsable.
* si vous souhaitez assister à des actes d’implantologie, faire de l’observation en chirurgie, il faut demander directement aux enseignants concernés.

**Emploi du temps**

Pour les 4e année :

* 9h de polyclinique (OCE + prothèse) / semaine
* 3h de Consultation-Urgences tous les 15 jours
* 3h d’odontologie pédiatrique tous les 15 jours

Pour les 5e année :

* 9h de polyclinique (OCE + prothèse) / semaine
* 3h de Consultation-Urgences tous les 15 jours
* 3h d’odontologie pédiatrique tous les 15 jours
* 3h d’ODF tous les 15 jours

Pour les 6e année :

* 9h de polyclinique (OCE + prothèse) / semaine
* 3h de Consultation-Urgences tous les 15 jours
* 3h d’odontologie pédiatrique

Pour tous les actes de parodontologie, de chirurgie orale, d’occlusion, d’implantologie, d’imagerie, des vacations supplémentaires seront attribuées sur rendez-vous.